

## RAPPORT D'ENQUÊTE

No. de dossier : 2010-07-001  
Enquêteurs : Alpha6 et Alpha7  
Type d'enquête : Collusion

Origine : Note de service du sous-ministre Michel Boivin le 2 juillet 2010.

Le [REDACTED],  
[REDACTED], écrivait à M. André Caron, sous-ministre  
adjoint à la direction générale de Québec et de l'Est pour lui faire part d'une  
situation de collusion potentielle dans la ville de Gaspé.

### Personnes-ressource

Nom : [REDACTED]  
Adresse : [REDACTED]  
Téléphone : [REDACTED]

### Mise en contexte :

#### Réaménagement de la route 132(phase 2)

Dossier MTQ : 6301-08-7905

La Ville de Gaspé est maître d'œuvre dans ce projet.

Lors d'une analyse de coûts des matériaux granulaires dans l'extrémité est de la péninsule gaspésienne, [REDACTED] a ressorti ce dossier pour vérifier les bordereaux des soumissionnaires en rapport avec ce type de matériaux.

En analysant ces documents, [REDACTED] a constaté que deux des quatre soumissionnaires, soit Excavation M. Toulouse inc. et entreprises G.N.P. avaient des prix unitaires identiques ou très similaires sur un très grand nombre d'articles de leurs bordereaux de soumission. Certaines similitudes pouvaient possiblement s'expliquer par le fait que les prix auraient pu provenir de mêmes sous-traitants. Par contre, les deux entreprises présentaient plusieurs coûts similaires pour des travaux exécutés par eux-mêmes.

### ENQUÊTE :

Cette enquête nous a été assignée le 6 juillet 2010. [REDACTED], j'ai communiqué avec [REDACTED], [REDACTED] et [REDACTED] me confirme toutes les informations déjà au dossier. Je lui demande une rencontre avec [REDACTED], à une date à leur convenance. [REDACTED] doit me rappeler la semaine prochaine. [REDACTED], après avoir été informés par notre officier de liaison que l'escouade Marteau était très intéressée par cette enquête, nous avons communiqué avec la S.Q. et une rencontre était fixée pour le [REDACTED] à nos bureaux. Suite à cette rencontre où étaient présents alpha 1, [REDACTED], [REDACTED], alpha6 et 7, il fut entendu que nous ne rencontrerions

que [REDACTED]. L'escouade Marteau souhaitait se réserver les entrepreneurs, les ingénieurs et les élus possiblement impliqués dans l'affaire.

[REDACTED], j'ai communiqué de nouveau avec [REDACTED] et, dû aux vacances estivales, la rencontre à Rimouski n'a pu être fixée avant le 17 août. Nous avons rencontré [REDACTED] et nous avons étudié ensemble les bordereaux litigieux. Nous avons retenu au-delà d'une centaine de prix unitaires similaires ou identiques dans ces bordereaux et, selon leur expérience, il est impossible que ce soit dû au hasard.

Une des hypothèses envisagées résulte d'une information non confirmée à l'effet que Michel Leclerc, estimateur pour excavation M. Toulouse, serait maintenant estimateur indépendant et qu'il aurait pu préparer les estimations des deux firmes suspectes. Un fait à souligner est que M. Leclerc est surnommé « l'avocat » dans la région car il se spécialise à déceler les lacunes dans les estimations du MTQ générant des surplus lors de l'exécution des contrats. Nous avons des recommandations à faire à ce sujet à la fin du présent rapport.

Une autre hypothèse a été soulevée du fait que l'estimateur des entreprises G.N.P. inc. Sébastien Gagnon travaillait auparavant chez Toulouse et qu'il a été formé par Michel Leclerc. Ces deux hypothèses nous semblent peu vraisemblables, une d'un point de vue éthique professionnelle alors qu'un estimateur indépendant travaillerait pour deux compagnies à la fois dans un même contrat et l'autre pour le grand nombre de similitudes dans les prix.

Notre enquête à [REDACTED], dû à l'excellente collaboration de [REDACTED], nous a apporté des informations dans d'autres situations ou projets générant quatre autres enquêtes pour lesquelles nous avons demandé des nos de dossiers officiels :

2010-08-007

008

009

010

Une dernière rencontre avec le [REDACTED] de l'escouade Marteau s'est tenue le 4 octobre dernier au [REDACTED] avec alpha6 et alpha7. [REDACTED] a confirmé qu'il continuait l'enquête et qu'il prenait aussi charge des quatre autres dossiers mentionnés au paragraphe précédent compte tenu des firmes d'ingénieurs, entrepreneurs ou élus impliqués.

#### **Dossier de référence escouade Marteau :**

066-100713-001

#### **Autres informations importantes :**

L'analyse des bordereaux démontre que les prix des différents types de pierre concassée semblent nettement plus chers que dans la plupart des autres régions du Québec. Cette situation est attribuée à un monopole exercé par la compagnie Pavage Beau Bassin, une

filiale de Construction DJL. Il faut se rappeler que DJL résulte de la fusion de Désourdy avec l'Entreprise Jean Lefebvre, l'un des plus grands constructeurs de routes en France, dans les années 90. En 2000, l'entreprise se joint au groupe Eurovia, une société de Vinci, leader mondial de la construction. Il nous apparaît pour le moins aberrant que des multinationales puissent nous soutirer des millions parce qu'elles se retrouvent en situation de monopole dans l'exploitation de ce type de ressources naturelles et ce, avec des permis d'exploitation attribués par Québec.

Une des façons envisagées par [REDACTED] pour contrer cette situation serait d'exclure les agrégats des appels d'offre et de négocier les prix directement avec DJL comme le bitume. Une autre solution possible serait que le MTQ acquière ses propres bancs d'emprunt dans cette partie de la Gaspésie. Cependant, il semble que le roc de qualité est très rare dans la région et une firme de prospection serait requise pour découvrir des emplacements adéquats. Ces deux méthodes nécessitent l'approbation du MTQ et nous vous tiendrons informés des développements.

Une autre constatation majeure ressort de l'analyse des bordereaux de soumission des deux entreprises suspectes est un très fort « débalancement » de certains prix unitaires, terme inapproprié mais bien connu des gens du milieu. Ces « débalancements » n'ont jamais été soulignés autant par les ingénieurs de Roche, les employés du MTQ et les hauts dirigeants du Ministère qui ont pris connaissance de ce dossier. Notre unité a constaté cette pratique inacceptable dans plusieurs autres dossiers ce qui nous incite à croire que cette méthode visant à soutirer de fortes sommes au MTQ de façon immorale sinon illégale est très répandue. Selon nous, la seule raison pour laquelle ça ne constitue pas une fraude réside dans le fait que le MTQ signe le contrat avec le plus bas soumissionnaire avec les bordereaux, faisant partie du contrat, en main. Le MTQ devrait donc savoir dès le début les intentions fourbes de ce soumissionnaire et c'est pourquoi il n'y a pas fraude parce que la victime(MTQ) est consentante.

Il est d'autant plus surprenant de constater autant de laxisme de la part du MTQ en présence de ces « débalancements » quand on prend connaissance des formules de soumissions et des bordereaux des quantités et des prix, fournies par le Ministère, on peut lire à l'item ENGAGEMENT DU SOUMISSIONNAIRE QUE :

**Les prix unitaires soumis aux bordereaux des quantités et des prix, faisant partie intégrante de la présente formule de soumission, serviront aux réajustements du prix contractuel, pour les additions et/ou soustractions aux ouvrages prévus par la présente demande de soumission.**

#### **RECOMMANDATIONS :**

Le MTQ a la possibilité de rejeter les soumissions dites ou jugées débalancées. Lors d'appels d'offres, le document INSTRUCTIONS AUX ENTREPRENEURS, dans les contrats les contrats de travaux de construction et qui font partie intégrante des clauses contractuelles, on retrouve à l'article 16 :

#### **16.CONDITIONS DE NON-CONFORMITE DES SOUMISSIONS**

L'un ou l'autre des éléments mentionnés ci-dessous entraîne le rejet automatique d'une soumission.

16.1 La soumission ou les prix soumis sont jugés disproportionnés ou débalancés.

Nous recommandons que cet article soit mis en application aussitôt qu'un débalancement évident est constaté dans une soumission car il nous apparaît évident que cette tactique est à l'encontre d'une pratique commerciale loyale et risque d'être très coûteuse pour le MTQ. Nous suggérons que cet aspect des contrats soit suivi de très près par la Vérification interne.

Comme deuxième recommandation, nous suggérons ce qui suit;

Le MTQ devrait identifier, à l'échelle provinciale, les compagnies en situation de monopole et les prix fixés par ces entreprises par rapport aux marchés ouverts. De plus, il devrait étudier divers moyens pour les contrer ou, à tout le moins, empêcher que la situation se détériore encore davantage. Un des moyens que nous proposons serait d'analyser si la loi sur la concurrence pourrait s'appliquer. Un comité pourrait se pencher sur la question et étudier différentes autres solutions telles que celles proposées par [REDACTED] et d'autres. Il nous apparaît évident que nous ne pourrions jamais espérer connaître une saine concurrence sans s'attaquer sérieusement à ce problème.

**SUIVI :**

Date du rapport : [REDACTED]

Rédacteur : [REDACTED]

Superviseur : [REDACTED]

**CONCLUSION :**

Le dossier est référé la l'escouade Marteau de la Sureté du Québec.  
Deux recommandations à être entérinées par nos supérieurs.

**Suivi**

Date du rapport :

Rédacteur :

Date du prochain rapport :

Superviseur :

Type de classement :

**Conclusion :**